

## Franck Montaugé intervient au sénat pour une meilleure gestion des risques agricoles

La motion adoptée a l'unanimité



Franck Montaugé intervient au sénat pour une meilleure gestion des risques agricoles

Le sénateur Franck Montaugé est intervenu mercredi après midi à la tribune du Sénat pour défendre une proposition de résolution visant à encourager le développement d'outils de gestion de l'aléa économique en agriculture. Cette proposition de résolution a été conjointement déposée au Sénat par Henri Cabanel, Didier Guillaume, Franck Montaugé et plusieurs de leurs collègues, le 23 février 2016. Au terme des débats elle a été adoptée à l'unanimité des 177 sénateurs présents

Considérant que « l'agriculture française traverse aujourd'hui une crise conjoncturelle et structurelle sans précédent », les auteurs de ce texte estiment que la question de la gestion des risques de prix et conséquemment des revenus des agriculteurs revêt une importance cruciale et qu'il est nécessaire de prendre des mesures le plus rapidement possible pour développer les outils adaptés.

Regrettant que « dans le cadre des traités et règlements de l'Union européenne, les principes de l'ultra-libéralisme modèlent l'agriculture de nos nations, de nos régions et de nos terroirs », Franck Montaugé défend l'idée d'une réorientation stratégique de la PAC actuelle afin d'obtenir « davantage de justice et d'équité dans la rémunération de nos producteurs ».

« La PAC actuelle n'intègre pas, à un niveau significatif, de mécanisme de gestion du risque de prix » souligne le sénateur du Gers. « Malgré les idées reçues, dit-il, on constate une croissance des soutiens globaux par habitant aux USA, en Chine, au Brésil, etc. et une baisse de ces soutiens dans l'Union européenne. »

Les différences entre Union européenne, Etats Unis et autres grandes puissances mondiales sont nombreuses. « A la différence de l'Union européenne, les USA ont une interprétation très libérale des règles d'aides de l'OMC », ajoute Franck Montaugé qui note également que contrairement à celui de l'Union européenne, « le budget agricole américain est flexible et facilement modulable », ou encore que « l'écart en matière de système d'information entre USA et Union européenne est considérable ». Il y a, dans l'étude d'autres modèles, matière réflexion pour « définir notre propre approche et notre boîte à outils de gestion et de couverture des différents types de risques », dit-il.

Franck Montaugé suggère que l'Etat approfondisse la mise en oeuvre des articles de l'Union européenne qui traitent de la gestion des risques par la mise en oeuvre de dispositifs assurantiels de couverture des pertes et permettre la mise en place de compensations financières.

Quant à l'Union européenne, ajoute Franck Montaugé, elle devrait, dans la perspective de la PAC 2020, se mettre en position de pouvoir évaluer finement les pertes de revenus agricoles, soutenir les instruments visant à combler le fossé entre les marchés purement financiers et le marché de l'assurance, favoriser la création de comptes d'épargne de précaution, soutenir les tests de terrain pour valider ou pas les concepts de gestion de risque et les méthodes nouvelles.